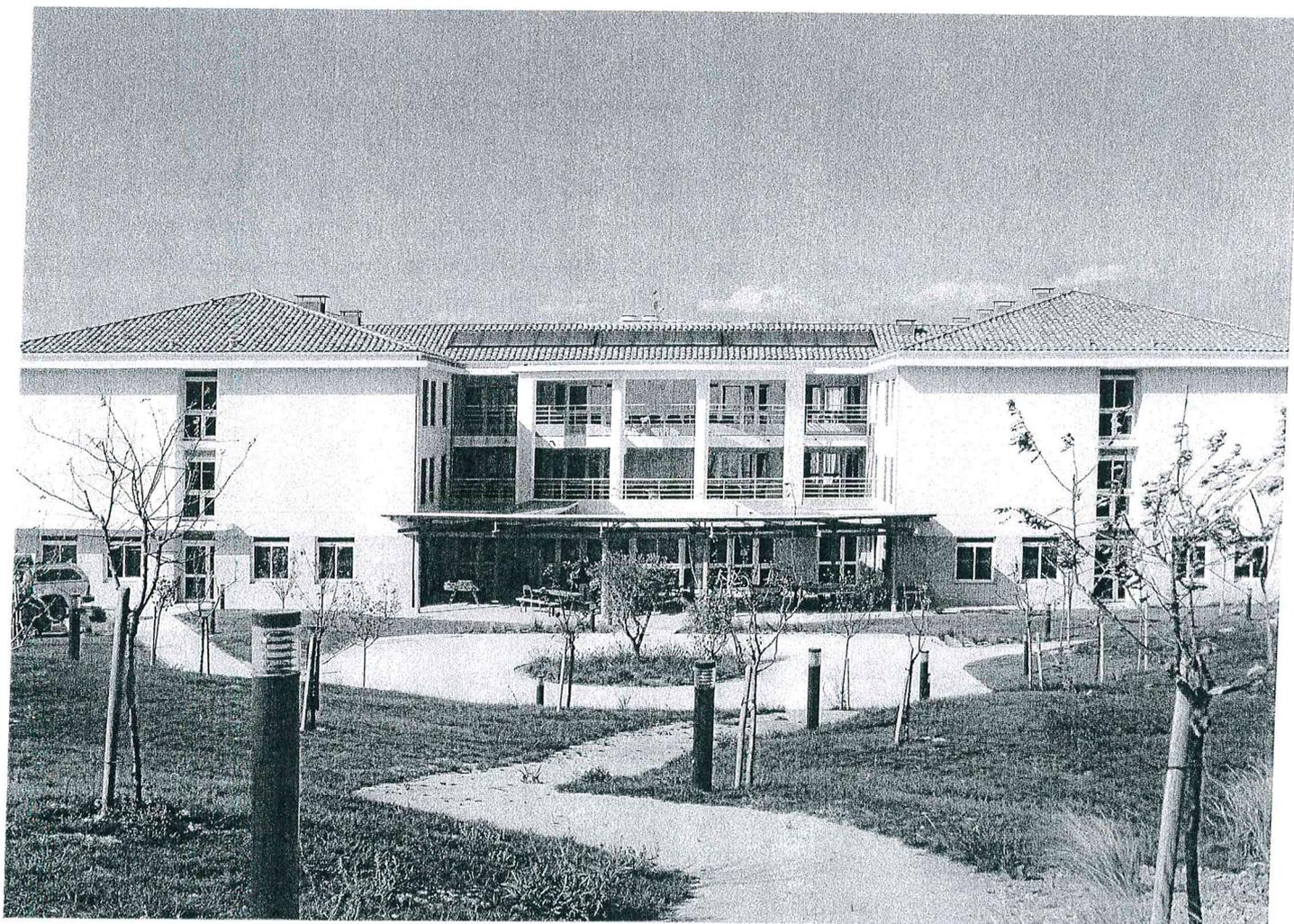


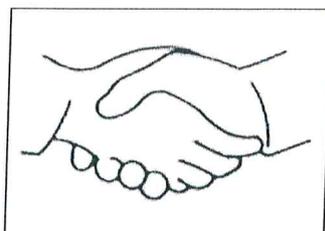
# Foyer Raymond JACQUEMUS

## Châteauneuf-les-Martigues



# Livret d'Accueil

Association « Les Fauvettes »



Ce livret va vous permettre de faciliter votre intégration  
et vous accompagner dans la découverte du  
Foyer Raymond JACQUEMUS  
de Châteauneuf-les-Martigues.

Il a été élaboré avec l'aide de résidents.

### **Situation juridique :**

L'association « les Fauvettes », Loi 1901, est une association pour la défense, la protection et l'accueil des personnes en situation de handicap.

### **Informations générales :**

Le siège social se situe au  
1 bis rue des Jardiniers,  
Quartier Les Pinchinades,  
13127 VITROLLES.

L'association « Les Fauvettes » gère à ce jour **3 établissements** :

1. L'Institut Médico Educatif « Les Fauvettes »
2. Etablissement et Services d'Aide par le Travail « Les Pierres Fauves »
3. Le Foyer de vie « Raymond JACQUEMUS »

Les activités de cette association sont contrôlées par l'Aide Sociale à l'Enfance, le Conseil Général et le Ministère du travail.

# L'accueil

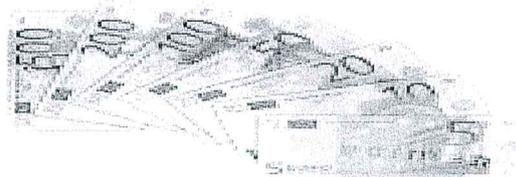
A votre arrivée, vous êtes accueilli par la Direction ou l'éducateur spécialisé.

Afin de constituer votre dossier, les pièces nécessaires sont :

- Votre notification MDPH
- Votre attestation de responsabilité civile
- Votre carte d'identité
- Votre jugement de tutelle ou curatelle
- Votre carte d'assuré social + Attestation
- Votre carte d'adhésion à une mutuelle
- Votre dossier d'admission complété
- Une autorisation d'intervention en cas d'urgence, dûment datée et signée
- Votre carte de groupe sanguin
- Vos prescriptions médicales en cours: médicaments, régime, rééducation...
- Votre dossier médical instruit
- Carnet de Santé

A cette occasion, sont remis :

- Ce livret d'accueil avec comme annexe la charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le règlement de fonctionnement qui définit vos droits & devoirs au sein de l'établissement
- Le contrat de séjour



- Dès votre arrivée, il est conseillé de déposer une somme d'argent pour constituer votre **argent de poche**, en accord avec votre parent ou tuteur. Vous disposerez d'un compte en banque sur lequel chaque mois sera prélevé une somme arrêtée avec votre référent.



En aucun cas, l'établissement ne pourra être tenu pour responsable des pertes ou de vol d'objets .

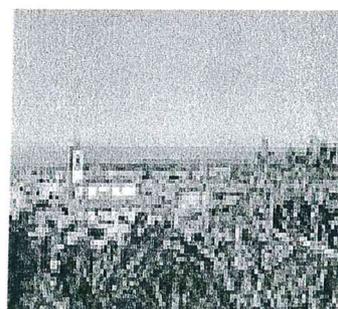
# Qualité

Les valeurs qui fondent notre engagement sont votre **accompagnement dans une dynamique d'acquisition et de maintien des compétences.**

**Une équipe pluridisciplinaire** composée d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs, d'aides médico-psychologiques, d'intervenant médicaux et para-médico (psychologue, orthophonistes, infirmier, kinésithérapeute, médecin) vous apporteront aide et soutien

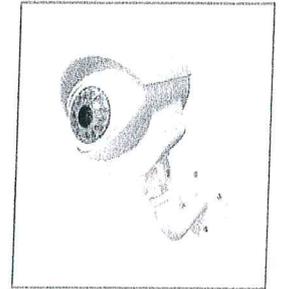
**Un « référent »**, membre de l'équipe, apportera une attention toute particulière à votre parcours au sein du Foyer et se présentera comme interlocuteur privilégié entre vous, votre famille, tuteur, partenaires et institution.

**De nombreux partenariats** sont engagés avec des organismes et des associations qui permettent **l'ouverture de notre établissement sur l'extérieur.** L'objectif est de vous permettre de vivre et de partager des événements propres à votre environnement géographique.



# HEBERGEMENT

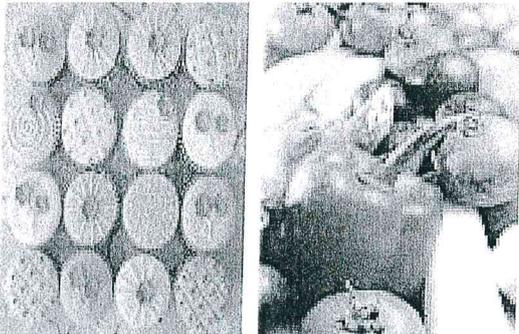
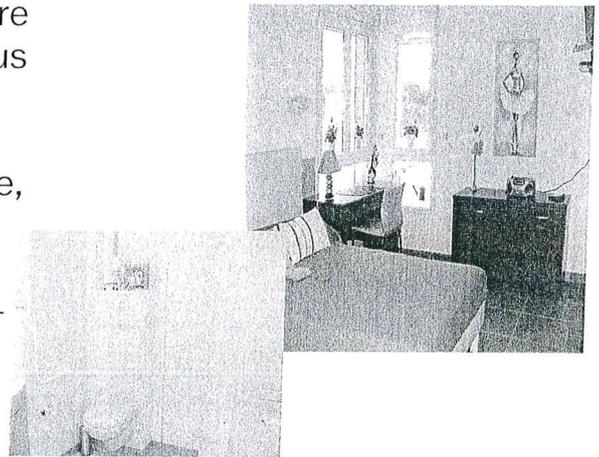
Cet établissement bénéficie de deux types de surveillance:  
Le Rez-de-chaussée (secteur administratif, paramédical, et activités) est sous vidéosurveillance et les chambres sous vidéo-vigilance. (Déclaration auprès de la CNIL.)



Dès votre arrivée, la clef de votre chambre (internat) ou d'un vestiaire (semi-internat) vous est remis...

La chambre, aménagée à votre convenance, vous offre un coin d'intimité.

Une salle de bain avec toilette, ainsi qu'un placard mural équipent votre chambre.



Une cuisine centrale permet la préparation de plats cuisinés sur place, tenant compte des régimes, convictions religieuses et préférences alimentaires. Ils seront servis en salle à manger. Des repas et journées à thème viendront agrémenter ces instants de plaisir. Vous pourrez également contribuer à la con-



Les horaires des repas sont :

Petit déjeuner de 7h à 9h

Déjeuner à 12h

Dîner à 19h

# Projet personnalisé

Il se compose de plusieurs étapes :

- 1) Evaluation des profils et compétences (*observations, test, entretiens individuels, réflexion en équipe pluridisciplinaire, etc.*) ;
- 2) Elaboration du projet personnalisé avec l'utilisateur ;
- 3) Présentation en équipe éducative ;
- 4) Proposition et arrêté du projet avec l'utilisateur, sa famille et /ou le tuteur, le référent et la Direction adjointe ;
- 5) Evaluation du projet en cours d'année.

La méthodologie de projet concerne trois axes principaux :

- 1) La communication
- 2) L'autonomie
- 3) La participation

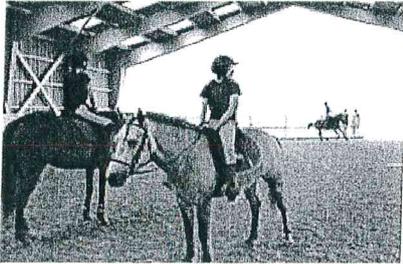
Ceci autour de différentes dimensions :

- 1) La vie sociale
- 2) La vie affective
- 3) La vie quotidienne
- 4) La vie intellectuelle
- 5) Les compétences dans l'environnement

L'accompagnement, à travers le projet, prend en compte les déconvenues, les émergences et réussites lors des évaluations des compétences afin de :

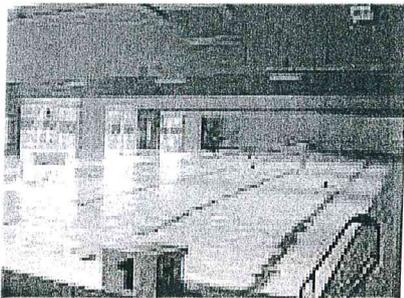
- 1) Modifier le contexte pour encourager les compétences
- 2) Valoriser les réussites pour conserver les acquis et améliorer la qualité de vie
- 3) Mettre en place des accompagnements individuels ou des apprentissages pour faire grandir certaines émergences vers des réussites (compétences acquises).

# Les activités



## Activités sportives :

1. Piscine
2. Equitation
3. Marche/Randonnée/Parcours moteurs
4. Rencontres sport adapté
5. Rugby ou Judo



## Activités artistiques et manuelles et artistiques :

1. Peinture
2. Dessin
3. Atelier écriture
4. Cuisine



## Activités musicales & expression corporelle :

1. Relaxation (Snozelen)
2. Danse
3. Chant
4. Percussion



## Accompagnement individuels pour favoriser leur autonomie :

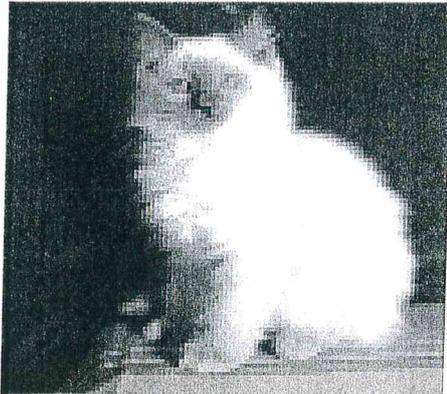
1. Entretien des lieux individuels et ou collectifs
2. Organisation de leur lieu de vie
3. Participation à la vie collective





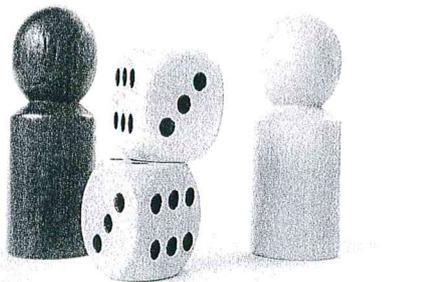
### **Activités d'insertion & socialisation :**

1. **Visites**
2. **Spectacles**
3. **Théâtre**
4. **Cinéma**
5. **Restaurant**



### **Activités animalières :**

**Oiseaux, lapin, poissons, chiens et chats sont autant d'animaux dont nous souhaiterions la présence sur le Foyer. Sur du long terme, nous envisageons la création d'une ferme pédagogique.**



### **Activités cognitives :**

1. **Jeux (mémoire, stimulation...)**
2. **Informatique**
3. **Journal**
4. **Lecture**



### **Atelier « prendre soin » :**

1. **Maquillage**
2. **Coiffure**
3. **Manucure**

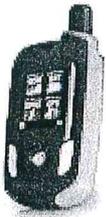
# Règles de vie



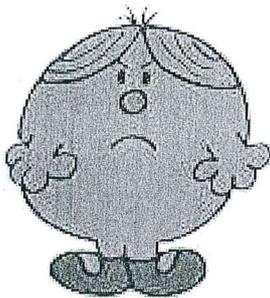
Il est interdit de fumer dans les chambres, les locaux communs, les véhicules, les salles d'activité...



La possession, comme la consommation de drogue, sont strictement interdites.



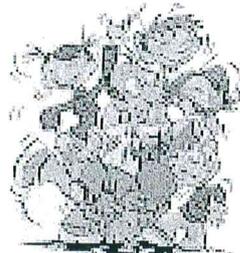
L'utilisation des portables est autorisée dès lors que son usage ne compromet pas le bien-être des personnes et n'entrave pas le déroulement des activités.



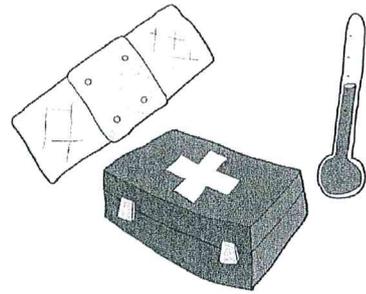
Ne pas cracher !  
Savoir s'écouter !  
Pas de vulgarité !

Vous devez de respecter les heures d'entrée (09h00-09h30), ainsi que les heures de sortie (17h00-17h30).  
Respecter les dates de congés telles que vous les avez posées.

Vous pouvez recevoir librement les membres de votre famille aux heures convenues par la Direction : une salle peut être mise à disposition.



# Soins



Vous avez la possibilité d'accéder à des soins libéraux extérieurs si tel est votre souhait. Les familles sont encouragées à assumer ces accompagnements.

Un médecin généraliste libéral intervient régulièrement dans le Foyer pour assurer le suivi et la coordination des soins auprès des usagers.

Dans les deux cas, vous devrez vous acquitter des honoraires et vous faire rembourser par la sécurité sociale et votre mutuelle, sans passer par nos services.

Les intervenants libéraux sont les médecins, infirmiers, orthophonistes, kinésithérapeutes...

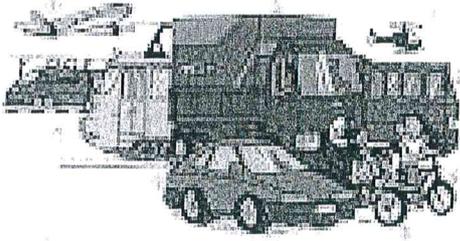
Les traitements ne pourront être appliqués qu'après réception des ordonnances correspondantes.

L'accès au local infirmerie est strictement interdit aux personnes étrangères au service.

Des procédures spécifiques à de nombreuses situations sont élaborés : crise d'épilepsie, hospitalisation, urgences médicales ou psychiatriques...

Une fiche de liaison et le livret de santé suivra l'utilisateur de son départ de la structure vers un établissement de soins.

En cas d'hospitalisation, le service éducatif établira des relations régulières avec les services de soins. La famille devra organiser un accompagnement .



# Sorties

Pour les week-ends, les vacances ou encore pour convenances personnelles, il vous est possible de vous absenter de la structure.

Toutefois, un maximum de 35 jours d'absence pour l'internat et 24 jours pour le semi internat dans l'année civile sont accordés.

Lors de votre départ, un pilulier et la copie de l'ordonnance de votre traitement vous sera remis, vous devrez rendre ce pilulier à votre retour sur la structure.

Une fiche trimestrielle vous sera adressée pour planifier les sorties des mois à venir (fiche à remplir avec votre famille).

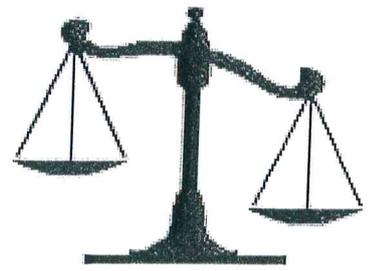
Sauf cas d'urgence, les absences de l'établissement devront être signalées bien à l'avance, afin de pouvoir organiser au mieux la sortie de l'usager.

Chaque départ et arrivée dans la structure doivent être signalés aux intervenants éducatifs présents.

Avant le départ en séjour (transfert), il vous sera demandé une autorisation parentale (ou du tuteur), une participation financière si cela s'avère nécessaire, la remise des vêtements et matériel spécifique et indispensable au séjour.

Afin de développer les échanges relationnels, des sorties, des animations (telles que le loto, la kermesse et autre) ainsi que des séjours collectifs vous seront régulièrement proposés, vous pourrez bien sur choisir d'y participer ou non.

# Vos droits



## ACCES A VOS DOSSIERS : ADMINISTRATIF ET MEDICAL:

Les données médicales sont transmises au médecin traitant ou au médecin coordonnateur et sont protégées par le secret médical.

Vous pouvez par l'intermédiaire d'un médecin que vous aurez désigné, exercer votre droit d'accès et de rectification. Ce droit s'exerce auprès du médecin coordonnateur de l'établissement.

La communication des données médicales est possible par l'intermédiaire d'un praticien que vous, ou votre représentant légal, aurez désigné à cet effet.

Le praticien vous communiquera, à vous ou votre représentant légal, les informations médicales dans un langage clair et compréhensible.

### Autres données concernant votre prise en charge:

L'information relative à votre prise en charge est protégée par le secret professionnel auquel sont tenus l'ensemble des personnels sociaux, soignants, administratifs ainsi que les responsables associatifs bénévoles.

Vous avez accès, sur demande auprès de la Direction, à toute information la concernant (dossiers où sont centralisées toutes les informations nécessaires au suivi de sa prise en charge).

Pour toute contestation ou réclamation, vous avez la possibilité de contacter le médecin concerné ou le Directeur.

## RECOURS A UN MEDiateur EN CAS DE NON RESPECT DE VOS DROITS (loi 2002-2 du 2 janvier 2002):

En cas de réclamation, de non respect de vos droits, vous pouvez contacter le Directeur ou le Président de l'Association Les Fauvettes, Monsieur TERPANT.

Par ailleurs si vous le jugez nécessaire, vous pouvez gratuitement, vous ou votre représentant légal, faire appel à un médiateur. Vous pouvez choisir ce médiateur sur la liste des Personnes Qualifiées de votre département, jointe en annexe de ce livret. Ces médiateurs sont prévus pour assister et orienter toute Personne en cas de désaccord avec l'établissement.

## PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT:

Vous êtes invités tout au long de votre séjour à participer à la vie de l'établissement, notamment:

- Par le biais des enquêtes de satisfaction qui vous sont adressées au moins une fois par an. Vos commentaires et suggestions nous sont précieux pour améliorer nos prestations ;
- Par le biais de groupes d'expression ;
- Par le biais du Conseil de la Vie Sociale ;
- Par le biais de manifestations organisées avec votre concours et celui de l'équipe de l'établissement.

## **Et pourquoi pas:**

Avoir un animal de compagnie  
Faire du tennis  
Faire de l'arbitrage  
Aller en discothèque  
Faire de l'agriculture  
Faire encore plus de rugby  
Personnaliser nos chambres

